

**COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Arrondissement  
**D'AVIGNON**

**SEANCE DU SEPT AVRIL DEUX MILLE HUIT**

**L'An deux mille huit, et le sept à vingt et une heures, le CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle ordinaire de ses séances en session ordinaire du mois d'**AVRIL**.

Sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BOISSON, Maire.**

**Etaient présents** : Monsieur Michel LABERTRANDE, Madame Isabelle LAGET, Monsieur Pierre REVOLTIER, Madame Jeannette SABON, Monsieur Robert SOUMILLE, Adjoints.

Monsieur Frédéric NICOLET, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Paul JEUNE, Monsieur Serge GRADASSI, Monsieur Gérard MISTRAL, Monsieur Gérard FREGONI, Monsieur Pierre RIGAUD, Madame Nathalie CHARVIN, Madame Laurence FLORIANI, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Robert FERRER, Madame Maria IACONIS, Madame Nicole TUDELLA, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie CHARVIN.

**Convocation et affichage du** : 2 avril 2008.

**Nombre de membres** : 19    **En exercice** : 19    **Présents** : 19    **Votants** : 19

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2008 est lu et adopté à l'unanimité.

-----  
**42. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION 2007 – AFFECTATION DU RESULTAT 2007**

**Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE**

Le sept avril deux mille huit, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur LABERTRANDE, suite à la convocation en date du 2 avril 2008, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Monsieur Jean-Pierre BOISSON Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle des délibérations conformément à la loi :

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF		COMPTE DE GESTION	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
RECETTES 2007	2 702 205.31	588 634.13	2 702 205.31	588 634.13
DEPENSES 2007	2 578 050.25	456 569.61	2 578 050.25	456 569.61
Résultat gestion 2007	124 155.06	132 064.52	124 155.06	132 064.52
Résultat gestion 2006	337 955.03	-171 179.66	337 955.03	-171 179.66
Résultat global de clôture	462 110.09	- 39 115.14	462 110.09	- 39 115.14
Restes à réaliser dépenses 2007		1 156 277.00		
Restes à réaliser recettes 2007		1 156 277.00		
<b>Besoin de financement</b>		- 39 115.14		

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 462 110.09 euros**

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
  - **39 115.14 euros** au compte 1068
  - **422 994.95 euros** au compte 002

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ADOPTE** l'approbation du compte administratif 2007, l'approbation du compte de gestion 2007 et l'affectation du résultat 2007, comme indiqué ci-dessus.

**43. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2008 – BUDGET COMMUNAL**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif pour l'exercice 2008 se présente comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>		<b>CREDITS OUVERTS</b>
<b>DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	999 490,00
012	Charges de personnel	1 309 000,00
014	Atténuation de produits	12 500,00
023	Virement à la section de Investi.	330 066,00
042	Opération d'ordre entre sections	22 800,00
65	Autres charges de gestion courante	261 504,00
66	Charges financières	72 000,00
67	Charges exceptionnelles	24 500,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 031 860,00</b>
<b>RECETTES</b>		
002	Excédent antérieur reporté	422 994,95
013	Atténuation de charges	50 000,00
70	Produits des services	231 500,00
73	Impôts et taxes	1 683 916,49
74	Dotations et subventions	517 248,00
75	Autres produits gestion courante	111 200,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,56
79	Transferts de charges	0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 031 860,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRES</b>		<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Crédits ouverts</b>
<b>DEPENSES</b>				
001	Solde d'exécution d'invest reporté	39 115,14		39 115,14
041	Opérations patrimoniales	306,94		306,94
16	Emprunts & dettes	105 520,00		105 520,00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	61 754,00	61 754,00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	12 814,00	12 814,00
21	Immobilisations corporelles	221 500,00	161 100,00	382 600,00
23	Immobilisations en cours	263 510,92	920 609,00	1 184 119,92
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>629 953,00</b>	<b>1 156 277,00</b>	<b>1 786 230,00</b>
<b>RECETTES</b>				
001	Solde d'exécution d'invest reporté			
021	Virement de la sect° de fonct.	330 066,00		330 066,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	22 800,00		22 800,00
041	Opérations patrimoniales	306,94		306,94
10	Dotations Fonds divers réservés	75 667,14		75 667,14
13	Subventions d'investissement	201 112,92	186 757,00	387 869,92
16	Emprunts & dettes	0.00	969 520,00	969 520,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>629 953,00</b>	<b>1 156 277,00</b>	<b>1 786 230,00</b>

Le projet de budget primitif 2008 – budget communal – tel qu'il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte la reprise des résultats 2007 : résultat des sections de fonctionnement et d'investissement, l'affectation du résultat de fonctionnement 2007 et les restes à réaliser sur dépenses d'investissement 2007.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2008 tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus.

**44. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – EXERCICE 2008**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2008.

Compte tenu des bases prévisionnelles 2008 notifiées par les services fiscaux, le produit fiscal à taux constant s'élèverait à 1 422 306,00 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**FIXE** les taux d'imposition 2008 comme suit :

TAXES	BASES D'IMPOSITION DE 2007	BASES D'IMPOSITION DE 2008	TAUX 2007	TAUX PROPOSES POUR 2008	PRODUITS FISCAL 2008
Taxe Habitation	2 139 000	2 282 000	12,70	13,87	316 513,00
Taxe Foncière (bâti)	2 050 000	2 184 000	22,73	22,73	496 423,00
Taxe Foncière (non bâti)	551 100	558 200	113,95	124,42	694 512,00
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>					<b>1 507 448,00 €</b>

**PRECISE** que le détail des bases, taux et recettes fiscales par catégories d'impositions figure en annexe du projet de budget primitif 2008 (budget communal).

**ADOpte** les taux d'imposition communaux 2008 comme indiqué ci-dessus.

**45. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2008**

Madame Sylvie LELONG et Monsieur Robert SOUMILLE ne prennent pas part à la délibération et sont invités à se retirer.

**Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE**

Monsieur Michel LABERTRANDE, Premier Adjoint, indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération et pour l'exercice 2008, le montant alloué aux différentes associations.

Il propose de procéder à l'attribution des subventions telles qu'elles figurent en détail dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**PROCEDE** à l'attribution des subventions telles qu'elles figurent en détail dans le tableau annexé à la présente délibération,

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées aux articles 6554 « Contributions aux organismes de regroupement », 657362 « Etablissement rattaché CCAS » et 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget de l'exercice 2008.

**ADOpte** l'attribution des subventions aux associations et organismes publics pour l'exercice 2008 conformément au tableau annexé.

#### **46. CESSION D'UN VEHICULE A GROUPAMA SUD**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au vol du minibus (véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé 416 VV 84) survenu le 1<sup>er</sup> février 2008, celui-ci a été retrouvé et entreposé aux Etablissements CAUSTRAIN rue Vidier 84270 VEDENE. Le Cabinet d'expertises automobiles MEYER domicilié 11 rue de Tartarin de Tarascon 84130 LE PONTET, diligenté par notre assureur GROUPAMA SUD a expertisé le véhicule et a estimé le coût de la remise en état des dommages apparents imputables au sinistre à : 17 639,17 € TTC. La valeur avant sinistre du véhicule s'élevant à 2 600,00 € TTC. Le coût prévisionnel des travaux étant supérieur à la valeur avant sinistre, le véhicule est économiquement irréparable (articles L 327-1 et L 327-3 du Code de la Route).

L'expert du cabinet MEYER nous conseille de céder le véhicule à notre assureur GROUPAMA SUD qui est tenu de le revendre et indemniser la commune sur la base de la valeur avant sinistre citée, dans les limites et sous toutes réserves de garantie avec déduction d'une franchise éventuelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** la cession du véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé 416 VV 84 à GROUPAMA SUD, selon les modalités exposées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature de l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y afférents,

**DEMANDE** le retrait dudit véhicule de l'inventaire communal.

#### **47. TARIFS COMMUNAUX 2008**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les différents tarifs communaux qui seront applicables au 1<sup>er</sup> mai 2008.

**LOGEMENTS DE FONCTION**

	2006	2007	2008
<b>F1</b>	139	142,00 €	<b>145,00 €</b>
<b>F2</b>	178	181,00 €	<b>184,00 €</b>
<b>F3</b>	212	216,00 €	<b>220,00 €</b>
<b>F4</b>	268	273,00 €	<b>278,00 €</b>

**PHOTOCOPIE**

	2006	2007	2008
1 photocopie A4 noir et blanc	0,50 €	0,50 €	<b>0,50 €</b>
1 photocopie A4 couleur		1,00 €	<b>1,00 €</b>
1 photocopie A3 noir et blanc		1,00 €	<b>1,00 €</b>
1 photocopie A3 couleur		2,00 €	<b>2,00 €</b>

**PISCINE**

	2006	2007	2008
Entrée adulte châtauneuvois	3,3	3,35 €	<b>3,40 €</b>
Entrée adulte extérieur	5	5,10 €	<b>5,20 €</b>
Abonnement adulte châtauneuvois	21,5	22,00 €	<b>22,40 €</b>
Abonnement adulte extérieur	35	35,70 €	<b>36,40 €</b>
Entrée enfant – de 12 ans	2	2,00 €	<b>2,00 €</b>
Abonnement enfant châtauneuvois	13,3	13,50 €	<b>13,70 €</b>
Abonnement enfant extérieur	18	18,30 €	<b>18,60 €</b>
Abonnement pour les centres de loisirs	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	13,50 €	<b>13,70 €</b>

**DROITS DE PLACE**

	2006	2007	2008
Carte horodateur	5,00	5,00	<b>6,00 €</b>
Marché du vendredi le ml	0,9	0,92 €	<b>0,95€</b>
Terrasses café-restaurant le m <sup>2</sup> /an	19,4	19,80 €	<b>20,00 €</b>
Forains (autre que fête votive et marché artisanal)			<b>6,70 €</b>
Fête votive le ml - forains	6,20	6,50 €	<b>6,70 €</b>
Marché artisanal le ml	6,20	6,50 €	<b>6,70 €</b>
Marché Véraison le ml	20,00	20,00	<b>22,00</b>
Stand restauration alimentaire Véraison le m <sup>2</sup>	45,00	45,00	<b>45,00</b>

**SALLES COMMUNALES**

	2006	2007	2008
<b>SALLE DUFAYS</b> <b>Grande et petite salle châteauneuvois</b>			
1 <sup>er</sup> jour	1 170	971	<b>990</b>
2 <sup>ème</sup> jour	585	598	<b>610</b>
3 <sup>ème</sup> jour	292	296	<b>302</b>
<b>SALLE DUFAYS</b> <b>Grande et petite salle extérieurs</b>			
1 <sup>er</sup> jour	1 431	1451	<b>1480</b>
2 <sup>ème</sup> jour	730	746	<b>761</b>
3 <sup>ème</sup> jour	358	366	<b>373</b>
<b>SALLE DUFAYS</b> <b>Grande salle</b>			
châteauneuvois (1 jour)	661	715	<b>729</b>
extérieurs (1 jour)	1 124	1186	<b>1210</b>
<b>SALLE DUFAYS</b> <b>Petite salle</b>			
Petite salle (châteauneuvois)	205	266	<b>271</b>
Petite salle (extérieurs)	309	317	<b>323</b>
Nettoyage seul (petite salle)	108	110	<b>112</b>
Nettoyage seul (grande salle)	225	230	<b>235</b>



<b>SALLE DUFAYS – Professionnels forfait / week- end</b>	2000	2044	<b>2085</b>
<b>CELLIER DES PAPES</b>			
Extérieurs	798	920	<b>938</b>
Châteauneuvois	451	511	<b>521</b>
Nettoyage seul		109	<b>111</b>
<b>CHAPELLE ST THEODORIC</b>			
<b>Tarif à la semaine (maxi 15 jours)</b>	107	109	<b>111</b>
Nettoyage seul	53	54	<b>55</b>
<b>AUTRES TARIFS</b>			
Podium		200	<b>204</b>
Chèque de caution		762	<b>778</b>

<b><u>FETES</u></b>	2006	2007	<b>2008</b>
<b><u>A - REPAS ST MARC</u></b>			
Lendemain St Marc Adulte	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Lendemain St Marc Enfant	5,00 €	5,00 €	5,00 €
<b><u>B - REPAS FETE VOTIVE</u></b>			
Fête Votive Adulte	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Fête Votive Enfant	5,00 €	5,00 €	5,00 €
<b><u>C - VERAISON</u></b>			
<b><u>I PARTICIPATION ENTREPRISES</u></b>			
			-
PACK PORTES-VERRES		5 000 €	5000,00
PACK AIRE DE REPOS		3 000 €	3000,00
PACKS VIP 3			3000,00
PACKS VIP 2		2 000 €	2200,00
PACKS VIP 1		1 000 €	1100,00
<b><u>II PUBLICITE</u></b>			
			-
DEPLIANT 1			350,00
DEPLIANT 1/2	250,00 €	250,00 €	270,00
DEPLIANT 1/3	200,00 €	200,00 €	220,00
DEPLIANT 1/6	150,00 €	150,00 €	160,00
COULEUR	-	50,00 €	50,00

<b><u>III VILLAGE VIGNERON</u></b>			
STAND hors appellation	150 €	150 €	-
STAND appellation			160,00
<b><u>IV REPAS INAUGURAL</u></b>			
REPAS	48,00 €	48 €	48,00
<b><u>V VERRE DE LA VERAISON</u></b>			
	2006	2 007	<b>2008</b>
PACK 6 VERRES			19
VERRE	3,50 €	3,50 €	3,50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ADOpte** les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008,

**DIT** que ces tarifs sont établis jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne les modifier.

**48. TARIF RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2008**

**Rapporteur : Madame Laurence FLORIANI**

Comme chaque année le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer le prix du repas de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Madame le Rapporteur propose d'appliquer le taux d'augmentation pour l'année 2008 à 2 %. Le tarif du repas pour les enfants sera donc fixé à 2,45 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 au lieu de 2,40 € pour 2007, le tarif adulte sera porté à 4,90 € au lieu de 4,80 € en 2007.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ADOpte** les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008, soit 2,45 € tarif repas enfant et 4,90 e tarif repas adulte.

**DIT** que ces tarifs sont établis jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne les modifier.

**49. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE DEUX POSTES DE BRIGADIERS DE POLICE MUNICIPALE**

**Rapporteur : Monsieur Pierre REVOLTIER**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que deux agents au grade de gardien de police municipale peuvent accéder au grade supérieur de brigadier.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 6 février 2008,

Monsieur le Rapporteur propose au conseil municipal de créer 2 postes à temps complet de brigadier de police municipale, le premier prenant effet au 1<sup>er</sup> mai 2008, le second prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**CREE** deux postes de brigadier de police municipale à temps complet :

- Le premier prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2008
- Le second prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2008

**PROCEDE** à la modification du tableau des effectifs,

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget primitif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces postes.

**50. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE**

**Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE**

Monsieur le rapporteur informe l'Assemblée que la branche famille de la CAF a pris l'engagement, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la CNAF et l'Etat pour la période 2005-2008, de mieux cibler ses interventions en matière de petite enfance et de temps libre.

Le Fonds national d'action sociale pour 2005-2008 soutient le développement des équipements et de l'offre de services dans les secteurs de la petite enfance en créant le 4<sup>ème</sup> fonds « crèche » dénommé DIPE (Dispositif d'Investissement Petite Enfance).

Ce plan s'inscrit dans le prolongement de la politique de développement des modes d'accueil conduite par les CAF en partenariat avec les communes dans le cadre des contrats enfance.

Ce fonds est ainsi destiné à encourager la création de places nouvelles, la rénovation, l'aménagement ou la transplantation d'équipements.

La convention prévoit les modalités de partenariat financier et de fonctionnement du projet porté par la commune de Châteauneuf-du-Pape concernant la création d'une structure multi accueil de la petite enfance, dans la limite de places agréées par le service PMI (20 places).

Ce projet qui est financé dans le cadre du DIPE devra être achevé au plus tard le 31 décembre 2009, dans le cas contraire le porteur de projet perdra le bénéfice de la subvention allouée.

L'aide financière prévisionnelle attribuée par la CAF de Vaucluse s'élève à un montant maximal de 135 000,00 euros sous forme de subvention, soit 23,69% du coût total prévisionnel retenu par la CAF.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financements,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**51. CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORMATION CONTINUE « PSC1 » AVEC L'ASSOCIATION DE FORMATION AU SECOURS AQUATIQUE 84**

**Rapporteur : Monsieur Michel LABERTRANDE**

Dans le cadre de la formation professionnelle plusieurs agents des différents services de la commune souhaitent une formation relative aux premiers gestes de secourisme.

La durée de la formation est de 10 heures et se déroulera les 25, 26, 31 mars 2008 et le 3 avril 2008 de 18 h 30 à 21 h 00 dans un local municipal de Châteauneuf-du-Pape. Le coût de cette action de formation est de 700 € TTC pour un maximum de 10 stagiaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention telle qu'elle est annexée à la présente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à sa signature ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget communal à l'article 6184.

**52. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Afin de savoir si la commune souhaite user de son droit de préemption, Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N°	Date DPU	Section	n° parcelle	Nature/ lieu-dit	Prix de vente
3	04/04/08	I	198	Le Village	115 000,00 €
4	04/04/08	I	660	Le Village	83 000,00 € dont 7 000,00 € de commission d'agence incluse dans le prix
5	04/04/08	I	192	Le Village	250 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

**53. MARCHE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Monsieur le rapporteur informe le conseil municipal que dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre relative à l'agrandissement des vestiaires existants du stade de Louis Trintignant autorisé par la délibération en date du 15 mai 2007, les architectes ROUX et SASIA, sollicitent la réactualisation de leurs honoraires.

L'avant projet définitif remis par ces derniers fait apparaître un montant estimatif des travaux supérieur à celui défini par Elan Développement lors de l'étude préalable.

Le montant des honoraires du maître d'œuvre étant fixé proportionnellement aux montants des travaux, ils doivent être réajustés comme suit :

Données	Estimation d'Elan Développement	Estimation de l'avant projet définitif (correction des surfaces)	Différentiel en montant	Différentiel en taux
Montant estimatif HT des travaux	220 000.00 €	325 065.00 €	105 065.00 €	47.76%
Taux de rémunération des architectes (maître d'œuvre)	9.50%	9.50%		
Forfait de rémunération HT	20 900.00 €	30 881.17 €	9 981.17 €	47.76%

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre étant modifié à hauteur de 47.76 % du fait de circonstances imprévues, le réajustement des honoraires doit conformément à l'article 35 III 5° du Code des Marchés Publics, faire l'objet d'un marché complémentaire.

La commission d'appel d'offres réunie le 31 mars 2008 a approuvé le réajustement des honoraires et la passation d'un marché complémentaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature d'un marché complémentaire d'un montant de 9.981,17 € HT soit 11.937,48 € TTC ainsi que toutes les pièces s'y afférents,

**DIT** que les crédits sont ouverts au Budget Primitif 2008 section investissement article 2315.